



BROCHURE 2025

SÉJOURS EN FAMILLE ◦ SÉJOURS CULTURELS ◦ SÉJOURS SPORTIFS

VOYAGER ENSEMBLE DANS NOS CENTRES DE VACANCES

Chez Teralis, le tourisme n'est pas simplement une affaire de vacances, c'est un véritable engagement en faveur d'un tourisme plus juste, inclusif et solidaire. Depuis plus de 50 ans, l'association se consacre à rendre les vacances accessibles à tous. Dans un monde en constante évolution, Teralis se positionne comme un acteur clé du tourisme associatif, conjuguant accueil, découverte, et respect des valeurs locales.

Le tourisme social, tel que nous le concevons, joue un rôle fondamental dans la revitalisation des territoires ruraux et montagnards. En luttant contre l'isolement de ces régions et en favorisant leur attractivité, nos établissements permettent aux visiteurs de découvrir des paysages authentiques tout en tissant des liens avec les communautés locales. C'est ce type d'échanges, fondé sur le respect et l'ouverture, qui donne toute sa richesse à l'expérience touristique.

Nos villages de vacances, à taille humaine, sont pensés pour offrir une expérience immersive. Avec des infrastructures sportives et de loisirs accessibles à tous, nous faisons de chaque séjour une opportunité de s'épanouir, de rencontrer, de partager. L'équipe sur place, animée par une véritable passion, accompagne les vacanciers à chaque étape de leur découverte. Nous croyons fermement que le tourisme peut être une passerelle entre les cultures, et qu'il doit participer activement à l'économie locale, tout en respectant l'environnement.

Choisir de partir avec Teralis, c'est s'engager dans un tourisme équitable et solidaire. C'est faire le choix de l'humain, des échanges authentiques et du respect des différences. Nos villages de vacances sont plus que de simples lieux de séjour : ce sont de véritables espaces de vie, où chaque vacancier peut créer du lien et de merveilleux souvenirs de vacances. Parce que nous croyons qu'un tourisme inclusif est un moteur puissant d'épanouissement social, nous poursuivons notre mission de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre.

Evadez-vous au cœur des plus belles régions de France : nous nous occupons de vous !

A très bientôt dans vos Villages de Vacances !

L'équipe Teralis

RÉSERVEZ VOTRE VOYAGE DIRECTEMENT SUR WWW.TERALIS.BE

Restez au courant de toute notre actualité en vous inscrivant à notre newsletter via notre site internet www.teralis.be/fr/newsletter ou en envoyant un email à info@teralis.be

● PARTIR AVEC TERALIS

QUI SOMMES-NOUS ?	P 4
5 BONNES RAISONS DE CHOISIR TERALIS	P 5
NOS LABELS & ASSURANCES	P 6-7

● SÉJOURS EN FAMILLE

LE DOMAINE DE VAL UBAYE - LOCATION DE GÎTE	P 8
LE CHÂTEAU DE COLLONGES - LOCATION DE GÎTE.	P 9
SKI EN FAMILLE, TOUT COMPRIS	P 10
LA MONTAGNE AUTREMENT	P 11
PLUS BELLE LA VIE AU CHÂTEAU DE COLLONGES	P 12

● SÉJOURS CULTURELS ET TOURISTIQUES

ESCAPADE HIVERNALE ENCHANTÉE	P 14
AU COEUR DES ALPES ET DES JOYAUX CULTURELS DE SAVOIE	P 15
ENTRE VALLÉE ET LUMIÈRE. VOYAGE AU COEUR DES TRÉSORS DU TEMPS ET DE L'ART	P 16

● SÉJOURS SPORTIFS

VOYAGE RANDONNÉE COULEURS ET PAYSAGES DES ALPES	P 17
RANDONNÉE EN RAQUETTE À NEIGE	P 18
STAGE CYCLO ET MARCHÉ NORDIQUE AU DOMAINE DE VAL UBAYE	P 19
STAGE CYCLO ET MARCHÉ NORDIQUE AU CHÂTEAU DE COLLONGES	P 20

LÉGENDE



DOMAINES
ACCESSIBLES
AUX PERSONNES
À MOBILITÉ
RÉDUITE



ACCESSIBLES
AUX PERSONNES
MALVOYANTES



ACCESSIBLES
AUX PERSONNES
MALENTENDANTES



ACCESSIBLES AUX
PERSONNES AVEC
UN HANDICAP
MENTAL



VOYAGE
EN VOITURE



VOYAGE
EN CAR



VOYAGE
EN FAMILLE

LES + DE TERALIS :

- Deux domaines accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ;
- Une organisation qui privilégie les rencontres et les activités à partager ensemble ;
- Un accompagnateur Teralis encadre chaque séjour ;
- Une ambiance familiale dans nos villages de vacances ;
- La découverte de lieux emblématiques chargés d'histoire.

RÉSERVEZ VOTRE VOYAGE DIRECTEMENT SUR WWW.TERALIS.BE

Les avantages :

- Réservez et payez votre voyage en quelques clics
- Accès privé 24h/24 à votre dossier en ligne
- Frais de dossier réduits : 12 € au lieu de 28 €

Vous pouvez également réserver votre voyage en nous envoyant un mail à info@teralis.be
(frais de dossier : 28 €)

PARTEZ AVEC

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de 50 ans, **Teralis** s'engage à vous offrir des expériences de voyage inoubliables dans deux domaines exceptionnels pour vos vacances : le **Château de Collonges**, niché dans le pittoresque département de la Drôme, et le **Domaine de Val Ubaye**, au cœur des majestueuses Alpes du sud. Dans cette brochure vous retrouverez nos différents types de séjours : les vacances en famille, les séjours culturels et touristiques ainsi que les séjours sportifs. Mais nous proposons également des voyages adaptés aux personnes porteuses de handicaps à la demande. .

SÉJOURS EN FAMILLE :

Nos deux villages de vacances vous **offrent** des séjours individuels adaptés à vos envies. En chambres ou en appartements, avec ou sans pension complète, trouvez la formule qui correspond parfaitement à votre famille.

SÉJOURS CULTURELS & TOURISTIQUES :

Nos **voyages organisés** en autocar, au départ de la Belgique, combinent agréablement l'exploration de la destination et des moments de détente. Une formule mixte entre séjour dans nos villages de vacances et circuit respectant le rythme de chacun.

Pour vos voyages culturels, deux options s'offrent à vous. Vous vous inscrivez individuellement dans un des programmes prédéfinis et ouverts à tous, disponibles dans cette brochure. Vous représentez une association, un club, un groupe d'amis ou une administration locale, alors optez pour **un voyage sur mesure en groupe** d'au moins 10 personnes, conçu en fonction de vos demandes et envies spécifiques.

SÉJOURS SPORTIFS :

Situés dans des régions propices à la pratique d'activités sportives, nos villages de vacances sont le cadre idéal pour des **séjours sportifs**.

SÉJOURS ADAPTÉS SUR MESURE :

Nos domaines sont accessibles aux personnes en situation de handicap, grâce à notre label Tourisme et Handicap. Ils sont entièrement adaptés aux PMR. Nous pouvons donc vous proposer des **séjours adaptés** à vos besoins et **sur mesure**, à la demande, pour vous garantir un séjour confortable et agréable.

Avec Teralis, chaque voyage est une aventure unique, façonnée pour correspondre à vos attentes et vous offrir un moment inoubliable, dans le respect de tous les rythmes et capacités. Que vous cherchiez à vous ressourcer, à explorer ou à vivre une expérience sportive, nous vous accompagnons à chaque étape.



TERALIS

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR TERALIS

1. Voyagez en toute confiance

Chez Teralis, nous croyons fermement en un principe fondamental : le départ en vacances n'est pas un privilège mais un droit accessible à tout un chacun. Nous déployons notre énergie pour créer des expériences de voyage ouvrant les horizons à tous, sans exception. Nous offrons des séjours à prix compétitifs et accessibles. Notre mission ? Lutter contre les inégalités, l'exclusion et cultiver la cohésion sociale. Chez Teralis, nous ne commercialisons pas simplement des voyages. Nous prenons en compte les besoins spécifiques de chacun afin de permettre le départ en vacances dans les meilleures conditions.

2. Vous ne serez pas seul(e)

Chez Teralis, nous sommes convaincus que les séjours sont générateurs de belles rencontres et de partages. Lorsque vous voyagez avec notre organisation, vous faites partie d'une grande famille de passionnés d'aventure et de curieux avides de découvertes. Nous privilégions les rencontres authentiques et les activités à partager ensemble. Au sein de nos villages de vacances, partagez des expériences uniques, des moments de convivialité avec des personnes qui, peut-être, seront vos ami(e)s demain. Rejoignez une communauté accueillante et faites connaissance avec vos futurs compagnons de voyage.

3. Vous serez même bien accompagné(e)

Chez Teralis, nous sommes persuadés qu'un voyage bien encadré fait toute la différence. Plus que des guides, nos accompagnateurs sont des experts, des passionnés qui partagent avec vous leurs connaissances et leur amour pour la culture locale. Chaque jour, ils veillent à ce que votre séjour se déroule sans encombre. Profitez alors simplement de votre voyage, sans vous préoccuper des détails logistiques.

4. Sentez-vous comme à la maison

Chez Teralis, l'ambiance conviviale de nos domaines de vacances crée un sentiment d'appartenance et de confort. Bien plus que des lieux de séjour, ce sont des foyers où naissent des amitiés précieuses et durables. En solo, en couple, en famille ou entre amis, nos villages de vacances sont conçus pour que vous vous sentiez comme chez vous, entouré de voyageurs partageant vos valeurs, vos intérêts et votre curiosité. Vivez une expérience unique dans une atmosphère chaleureuse, décontractée et intimiste.

5. Explorez la destination en profondeur

Chez Teralis, nous croyons que chaque lieu a une histoire à raconter. Nos voyages sont ainsi conçus pour vous permettre de découvrir des lieux chargés d'histoire et d'émotion. Laissez-vous émerveiller par les récits du passé, explorez des sites emblématiques, des monuments historiques et des bijoux culturels en compagnie de nos guides.



PROFITEZ



UN ALLIÉ PRÉCIEUX POUR VOS VACANCES PLUS VERTES

Dans notre quête constante de rendre le voyage plus respectueux de la planète, Teralis s'associe fièrement à Green Tripper, leader belge de la compensation carbone en termes de voyages.

Teralis offre ainsi la possibilité à chacun de ses voyageurs de compenser l'empreinte carbone induite par son voyage en contribuant à un projet de développement durable financé par Green Tripper. Fort de ce succès, nous continuons à soutenir cette initiative en vous permettant d'y adhérer par le biais des contributions volontaires dont les tarifs sont calculés sur chaque fiche voyage de ce fascicule.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur la compensation carbone de nos voyages, consultez le site web de Greentripper : <https://greentripper.org/>



VOYAGEZ RESPONSABLE

Le label « Hébergement Clef Verte » a été attribué à nos deux villages de vacances : le Domaine de Val Ubaye en 2022, le Château de Collonges tout récemment en 2023.

Ce titre incarne toute notre détermination à créer un impact positif pour la planète à travers des choix judicieux dans l'élaboration de notre offre d'hébergement. Teralis prouve une fois de plus son engagement indéfectible envers un tourisme responsable et durable. En décidant de voyager avec Teralis, vous choisissez de réduire votre impact environnemental et affirmez votre responsabilité sociale en choisissant un établissement labellisé Clef Verte.

Concrètement, nos engagements portent sur la gestion intelligente des déchets (réduction à la source, collecte et recyclage), maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, achats responsables (en particulier pour l'alimentation et l'entretien), sensibilisation active de la clientèle. Le processus de labellisation prévoit des audits réguliers et la collecte de preuve pour attester du sérieux de la démarche des établissements.

Ecolabel Clé Verte : <https://www.laclefverte.org/>



Teralis est assuré en insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages. Concrètement, votre argent est protégé. En cas d'insolvabilité financière, le Fonds de Garantie Voyage vous rembourse les sommes que vous auriez versées à Teralis. Société belge d'assurance mutuelle, le GFG® s'adresse aux organisateurs et aux agences de voyages. En tant que voyageur, vous êtes donc protégé en cas de faillite de l'un de ses membres.

MIEUX



PARTEZ EN TOUTE TRANQUILLITÉ AVEC TERALIS !

Que ce soit avant ou pendant votre voyage, un contre-temps peut malheureusement toujours survenir... Pour couvrir ces risques auxquels on ne pense pas toujours, Teralis a conclu un partenariat fort avec la compagnie d'assurances Assur-Travel pour vous faire bénéficier de couvertures complètes et adaptées.

Les contrats d'assurances et les garanties proposés ont été négociés au meilleur tarif pour que vous puissiez faire le choix de la sérénité dans l'organisation de vos vacances.

Teralis vous propose 3 formules différentes avec la compagnie d'assurances Assur Travel. Vous avez le choix de privilégier soit une couverture « Annulation » pour vous prémunir des risques qui vous affecteraient en amont de votre voyage, soit une couverture « Assistance/rapatriement » qui vous protégera durant le déroulement de votre séjour. Vous pouvez également combiner ces deux volets en optant pour la formule « Multirisque » et bénéficier de notre formule la plus complète.

Ces formules vous couvrent également en cas d'épidémie et pandémie.

- **Annulation** : 6,5 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription jusqu'au jour du départ. Annulation classique + annulation cas imprévus, épidémie et pandémie (maladie contractée dans le mois précédent le départ, refus d'embarquement à la suite d'une prise de température, mise en quarantaine avant le départ).
- **Assistance** : 4,3 % du prix total du voyage (prime minimale 10 € / personne). Couverture à partir du jour du départ jusqu'au dernier jour de votre voyage. Assistance rapatriement y compris épidémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie + bagages.
- **Multirisque** : 8 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Annulation classique + annulation cas imprévus et épidémie et pandémie + bagages + indemnités d'interruption de séjour + individuelle accident + assistance rapatriement y compris épidémie et pandémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie.

« Découvrez en détail les couvertures de nos assurances sur www.teralis.be ».



NOS VILLAGES DE VACANCES

LE DOMAINE DE VAL UBAYE



à Baratier dans les Hautes-Alpes

Niché au cœur du Département des Hautes-Alpes, dans un pictural cirque de montagnes, à 3km de la ville d'Embrun, 7 km du Lac de Serre-Ponçon et 40 km de Gap, le Domaine de Val Ubaye, complètement rénové et agrandi en 2011, accueille dans un environnement naturel exceptionnel de 10 hectares.

Les points forts du village

- **Domaine de 10 hectares avec vue exceptionnelle ;**
- **Infrastructures neuves et rénovées ;**
- **Faible altitude (800 mètres) ;**
- **Adapté aux personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles, auditives et mentales.**

LA RÉSIDENCE

- L'hébergement, d'une capacité de 50 personnes, est composé de 27 chambres : 3 singles, 8 doubles, 1 triple, 13 quadruples, 2 quintuples dont 4 équipées de lits PMR. Toutes les chambres sont équipées de sanitaires (douche, lavabo et WC). Certaines chambres



sont équipées de terrasses et disposent d'une vue sur la montagne. D'autres sont desservies par ascenseur.

- Une salle de restaurant, avec vue panoramique sur le massif des Orres, propose une cuisine faisant la part belle aux spécialités régionales en formule buffet.
- L'infrastructure met à disposition un salon bar, un salon télévision, des lieux de détente repensés et réaménagés avec jeux de société, une terrasse avec vue sur la montagne, un terrain de pétanque, des vélos.

Ouverture : 21 décembre 2024 > 30 mars 2025 & 1^{er} mai > 30 septembre 2025

LOCATION DE GÎTES

GÎTE 6 PERS. À pd 441 €/semaine

- 1 chambre avec 1 lit double (140x190)
- 1 chambre avec 3 lits simples (90x190)
- 1 chambre avec 1 lit simple (90x190)
- Séjour avec cuisine ouverte et coin salon avec télévision
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Salle de bains avec douche et WC
- WC séparé



GÎTE 8 PERS. À pd 511 €/semaine

- 1 chambre avec 1 lit double (140x190)
- 1 chambre avec 2 lits simples (90x190)
- 1 chambre avec 1 lit double (160x200) et 2 lits simples (90x190)
- Cuisine ouverte et salle à manger
- Coin salon avec télévision
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Salle de bains avec baignoire
- Climatisation
- Barbecue extérieur



Découvrez tous les détails et réservez votre séjour sur www.teralis.be/fr/domaine-de-val-ubaye

Vous n'avez pas envie de cuisiner ? Vous pouvez profiter des formules demi-pension ou pension complète dans notre restaurant en fonction des dates d'ouverture.

LE PRIX COMPREND : les draps, le linge de toilette et la TVA. LE PRIX NE COMPREND PAS : le forfait ménage obligatoire (45 € / 6 pers. – 55 € / 8 pers.), la taxe de séjour (0,80 € / nuit / pers.) et les frais de dossier : 28 €/dossier (via mail à l'agence-info @teralis.be) ou 12 €/dossier (via réservation en ligne - www.teralis.be).

LE CHÂTEAU DE COLLONGES

à Saint-Donat-sur-l'Herbasse
en Drôme



Situé à 3 km de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, à 40 km de Valence et à 100 km au sud de Lyon, le Château de Collonges est érigé au coeur des collines verdoyantes du Nord du Département de la Drôme et bénéficie d'un cadre exceptionnel pour organiser un séjour. Édifié au XVII^e siècle dans un parc de 3 hectares, ce village de vacances est équipé d'une infrastructure de loisirs particulièrement complète comprenant une piscine extérieure chauffée d'avril à septembre, deux terrains de tennis, un mini-golf, un terrain de pétanque et des vélos à disposition.

Les points forts du village

- Très beau bâtiment récemment rénové
- Infrastructure de loisirs complète
- Établissement apprécié des seniors
- Adapté aux personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles, auditives et mentales

LA RÉSIDENCE

- L'hébergement, pouvant accueillir 74 personnes, est composé de chambres simples, doubles ou quadruples, toutes équipées de penderies, de douche,



de lavabo et de wc privés. 10 chambres confort doubles au rez-de-chaussée avec air conditionné, douche, toilette et terrasse privative et wifi gratuit.

- Tourisme accessible : 8 chambres sont directement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines sont pourvues de lits médicalisés et de salles de bains adaptées permettant l'accueil de personnes circulant en fauteuil roulant.
- 1 salon-bar cosy équipé d'une télévision, de jeux de société et du wifi-gratuit.
- Une infrastructure sportive complète : 1 piscine extérieure chauffée de mai à septembre, 2 terrains de tennis, 1 terrain multisport, 1 parcours de mini-golf, 1 boulodrome, des agrès de fitness extérieurs, prêt de vélo, parcours de randonnée.

Ouverture : 15 mars > 30 octobre 2025

LOCATION DE GÎTE

GÎTE 6 PERS.

À pd 441 €/semaine

- 1 chambre avec 1 lit double (160x200) climatisée
- Séjour climatisé avec cuisine ouverte, coin salon avec télévision, 1 canapé lit (140x190), 2 fauteuils-lits (72x90)
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Terrasse avec table et chaises extérieures, store extérieur
- Salle de bains avec douche à l'italienne
- WC séparé
- Accès wifi



Découvrez tous les détails et réservez votre séjour sur
www.teralis.be/fr/chateau-de-collonges

Vous n'avez pas envie de cuisiner ? Vous pouvez profiter des formules demi-pension ou pension complète dans notre restaurant en fonction des dates d'ouverture.

LE PRIX COMPREND : les draps et le linge de toilette, la TVA. LE PRIX NE COMPREND PAS : le forfait ménage obligatoire (45 €), la taxe de séjour (0,95 € / nuit / pers.) et les frais de dossier : 28 €/dossier (via mail à l'agence-info @teralis.be) ou 12 €/dossier (via réservation en ligne - www.teralis.be).

SKI EN FAMILLE, TOUT CONFORT,
TOUT COMPRIS

France – Hautes-Alpes
8 jours / 7 nuits

À pd 699 € / personne



Au cœur d'une majestueuse forêt de mélèzes, sur un belvédère au-dessus du lac de Serre-Ponçon et du Parc national des Ecrins, le domaine skiable « Les Orres » profite d'une altitude parfaite et de beaucoup de soleil. Grâce à son exposition nord-ouest, le domaine bénéficie de conditions d'enneigement dignes des stations d'altitude. Pour que votre expérience aux sports d'hiver soit inoubliable, nous nous occupons de tout ! Vous serez logés en pension complète au Domaine de Val Ubaye à Baratier. Notre formule comprend la mise à disposition du forfait ski ainsi que du matériel. De retour au Domaine en fin de journée, vous pourrez vous détendre au bar et savourer notre délicieux buffet.

LES POINTS FORTS :

- Une des stations les plus abordables de France ;
- Domaine skiable adapté à tous les niveaux de ski ;
- Ambiance familiale ;
- Cuisine avec spécialités régionales ;
- Réduction pour les cours de ski.

LE DOMAINE SKIABLE LES ORRES

100 km de pistes.

9 ● - 5 ● - 17 ● - 5 ●

17 remontées mécaniques (7 télésièges et 8 téléskis + 2 tapis roulants dont 1 en accès libre).

Pour tous les niveaux de ski / culmine à 2720 m / station labellisée « Famille Plus » / 1 snowpark / 2 espaces de luge / 2 jardins de neige / enneigement automatique sur 70 % du domaine.



TARIFS SKI FAMILLE 2024-2025

HÉBERGEMENT/ PERSONNE	3 à 8 ans	9 à 14 ans	Adultes	Sup. Single
Du 21/12/2024 > 28/12/2024	262 €	383 €	433 €	96 €
Du 28/12/2024 > 04/01/2025	283 €	412 €	469 €	104 €
Du 04/01/2025 > 11/01/2025 PROMO	262 €	383 €	433 €	96 €
Du 22/02/2025 > 01/03/2025	338 €	489 €	554 €	104 €
Du 01/03/2025 > 08/03/2025	338 €	489 €	554 €	104 €
PACKAGE SKI 5 JOURS	2 à 4 ans	5 à 11 ans	> 12 ans	
Du 21/12/2024 > 28/12/2024	36 €	230 €	279 €	
Du 28/12/2024 > 04/01/2025	36 €	230 €	279 €	
Du 04/01/2025 > 11/01/2025 PROMO	34 €	212 €	269 €	
Du 22/02/2025 > 01/03/2025	37 €	236 €	286 €	
Du 01/03/2025 > 08/03/2025	37 €	236 €	286 €	
SUP. PACKAGE SKI 6 JOURS	-	12 €	15 €	

Réservez vos cours de ski en direct chez nous et recevez 7 % de réduction !

LE FORFAIT COMPREND : l'hébergement au Domaine de Val Ubaye, 7 nuits et 8 jours en pension complète, du repas du soir à l'arrivée au petit-déjeuner le matin du départ, les boissons de table (eau et vin), le lunch-packet gourmand pour le midi, le linge de toilette, literie et l'entretien des chambres, les animations en soirée, le parking privé, l'assistance pour la réservation des cours de ski, la taxe de séjour et TVA.

LE PACKAGE SKI COMPREND : la mise à disposition des skis, chaussures et casque pendant 5 jours, le ski pass du domaine skiable Les Orres pendant 5 jours, 1 descente en luge sur rail / enfant < 11 ans. Possibilité de prendre une extension 6 jours.

LE FORFAIT NE COMPREND PAS : les voyages A/R, les transferts vers la station « Les Orres », les assurances de voyage et les frais de dossier (départ 2024 : 27 € / dossier - 11 € / dossier si réservation via www.teralis.be - départ 2025 : 28 € / dossier - 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be).

Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 8,5 € / pers. (infos sur www.teralis.be)



LA PASSION
DE LA GLISSE !

5 à 9 élèves
MAXI PAR COURS



Station 1650 - Bois Méan 1800

04 92 44 07 97

www.esi-lesorres.com

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be

#DVU07

France – Hautes-Alpes

À pd 72 € / nuit / pers.
23 avr. > 04 juil. 25
03 août > 30 sept. 25



Niché dans les Hautes-Alpes à 900 m d'altitude, avec une vue spectaculaire sur les montagnes, notre village de vacances est situé à un jet de pierre du lac de Serre-Ponçon. C'est l'endroit idéal pour profiter de tous les plaisirs d'un séjour à la montagne, de la beauté des crêtes sauvages, de l'eau turquoise du lac et de la richesse d'un patrimoine culturel remarquable.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris ;
- Plans de promenades à votre disposition gratuitement ;
- Idéalement situé pour profiter de la montagne et du lac de Serre-Ponçon.

LES PRIX

TARIFS 2025 / PERSONNE / NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 14 ans	à pd 15 ans	suppl. single	suppl. balcon/terrasse
Du 23/04 > 04/07	43 €	64 €	72 €	13 €/nuit	13€/chambre/nuit
Du 24/08 > 30/09					
Du 03/08 > 23/08	46 €	68 €	77 €	14€/nuit	14€/chambre/nuit

Enfant 0 – 2 ans : gratuit si partage la chambre de 2 adultes.
Animal de compagnie (petit chien/chat) : 5€/nuit

Tarifs préférentiels auprès de nos partenaires : rafting, hydrospeed, canyoning, paddle, escalade, randonnées en montagne avec accompagnateurs, parcours accrobranche, école de VTT aux Orres, Pass'port aux Orres, visites culturelles...

L'HÉBERGEMENT AU DOMAINE DE VAL UBAYE

Le Domaine de Val Ubaye vous accueille dans un environnement naturel exceptionnel de 10 hectares.

Notre village de vacances vous propose un hébergement moderne et chaleureux. Il est le point de chute idéal pour que vous puissiez rayonner dans l'une des plus belles régions de France.

Le village de vacances dispose de :

- Chambres doubles, triples ou quadruples tout confort ;
- Chambres avec balcon ou terrasse ;
- Deux appartements de 6 ou 8 personnes (sur demande) ;
- Une salle de restaurant avec vue panoramique sur le massif des Orres ;
- Une cuisine proposant des spécialités régionales ;
- Un salon-bar et des espaces détente.



« Au niveau de l'hébergement, tout était parfait. Une équipe au top ! Les repas ont été préparés avec soin, la cuisine familiale convenait très bien à ce genre d'endroit. »
Jean - ★★★★★

LE PRIX COMPREND :

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas de midi le dernier jour)
- Boissons de table (eau et vin)
- Accès wifi dans les espaces communs et dans les chambres
- Parking privé
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Taxe de séjour : 0,80 € / nuit / personne (+ de 18 ans)
- Excursions
- Frais de dossier (28 € / dossier – 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be)



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 8,5 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU251

PLUS BELLE LA VIE AU CHÂTEAU DE COLLONGES



France – Drôme

À pd 71 € / nuit / personne

15 mars > 04 juil. 25

16 juil. > 30 oct. 25



Profitez de vacances en famille au soleil et sans le moindre souci ! Vous bénéficiez de notre formule tout compris. Animation l'été pour petits et grands, accès à toutes nos infrastructures sportives. Le Château de Collonges est situé en Drôme dans un cadre idyllique en bordure de l'Ardèche, de l'Isère et du Vaucluse. Le point de départ par excellence pour goûter aux charmes et à l'art de vivre de cette superbe région.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris ;
- Animations pour petits et grands en juillet / août ;
- Accès gratuit à nos infrastructures sportives ;
- Nouvelles chambres confort avec air conditionné.

LES PRIX

TARIFS 2025 / PERSONNE / NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 14 ans	à pd 15 ans	suppl. single	suppl. chambre Confort
Du 15/03 > 03/05	42€	62€	71€	13€/nuit	24€/chambre/nuit
Du 04/10 > 30/10					
Du 04/05 > 04/07	47€	68€	78€	14€/nuit	27€/chambre/nuit
Du 24/08 > 03/10					
Du 16/07 > 23/08 (animations incluses)	50€	73€	83€	16€/nuit	30€/chambre/nuit

Enfant 0 – 2 ans : gratuit si partage la chambre de 2 adultes. - Tarif enfant sur base d'une occupation partagée avec 2 adultes ; ou avec 1 adulte en chambre standard pour les familles monoparentales - Animal de compagnie (petit chien/chat) : 5€/nuit

L'HÉBERGEMENT AU CHÂTEAU DE COLLONGES

Le village de vacances dispose de :

- Chambres standard simples, doubles ou familiales avec douche et toilette ;
- Chambres confort rénovées au rez-de-chaussée avec air conditionné, douche, toilette, accès wifi et terrasse privative avec mobilier de jardin ;
- Chambres pour personnes à mobilité réduite, équipées d'un ascenseur, de lits adaptés et de l'air conditionné.

Le restaurant, décoré de pierres séculaires, offre une cuisine régionale. Un salon-bar cosy, équipé d'un écran plat, vidéo, dvd, jeux de société et wifi gratuit, est mis à votre disposition pour vos moments de détente.

En juillet / août, les arrivées et les départs se font le mercredi et le dimanche.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Vous disposez d'un accès gratuit à toutes nos infrastructures sur place :

- Piscine avec pataugeoire ;
- Terrain de volley et de basket-ball ;
- Deux terrains de tennis ;
- Parcours de mini-golf ;
- Parcours de randonnée ;
- Terrain de pétanque ;
- Vélos traditionnels et VTT à disposition ;
- Agrès de fitness extérieurs ;
- Jeux d'extérieur pour enfants.

ANIMATIONS EN JUILLET / AOÛT

Au Château de Collonges, nous avons le sens de l'accueil. Nos animateurs mettent tout en œuvre pour rendre votre séjour inoubliable ! Dès le réveil, les plus petits (à partir de 4 ans) pourront bénéficier d'un animateur rien que pour eux au club enfant. Pour les plus grands, de la randonnée, de l'aquagym, vous n'aurez que l'embarras du choix. L'après-midi, laissez-vous émerveiller par nos activités en famille. Et pour vos soirées alors ? De la musique, du rire et de la bonne humeur avec nos soirées karaoké, cinéma en plein air ou spectacle. Pour que toute la famille profite d'un été ensoleillé, rejoignez-nous au Château de Collonges !

« J'apprécie depuis de nombreuses années mes divers séjours au Château. Comme toujours, le personnel est véritablement aux petits soins pour les clients. Repas variés et excellents, infrastructures adéquates. On compte bien revenir l'an prochain ! »
Agnès - ★★★★★

LE PRIX COMPREND :

- Hébergement au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas du midi le dernier jour)
- Boissons à table (eau et vin)
- Accès wifi dans les espaces communs / chambres confort
- Animations sur place
- Accès à l'infrastructure sportive
- Parking privé
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Voyages aller-retour
- Taxe de séjour : 0,95 € / nuit / pers. (+ de 18 ans)
- Excursions
- Assurances de voyage
- Frais de dossier : 28 €/dossier (via mail à l'agence-info @teralis.be) ou 12 €/dossier (via réservation en ligne - www.teralis.be).



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 7,4 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC252



Charleroi Métropole SComm

Avenue Paul Pastur 114

6032 Marchienne-Au Pont

071/44.00.50

8 agences à votre service

ESCAPADE HIVERNALE ENCHANTÉE : UN NOËL MAGIQUE DANS LES ALPES PROVENÇALES



Vous êtes seul(e) ou en couple et vous souhaitez célébrer Noël dans une ambiance chaleureuse et conviviale ? Ne cherchez plus, notre voyage dans les Alpes provençales est fait pour vous ! Passez des fêtes de fin d'année inoubliables dans un cadre naturel splendide, avec des activités spécialement conçues pour vous. Vous pourrez profiter de la beauté des montagnes enneigées, des paysages pittoresques de la Provence et des villages de charme de la région.

Notre programme d'activités a été soigneusement élaboré pour vous permettre de vivre des moments uniques. Vous pourrez admirer les décorations festives qui illuminent les rues, les sapins de Noël géants et les stands proposant des cadeaux uniques et des friandises locales. Nous organiserons des repas festifs, des dégustations de vin chaud et même un thé dansant. Votre hébergement a été sélectionné avec soin pour offrir un confort douillet et chaleureux. Vous pourrez vous reposer dans des chambres cosy et profiter de la vue imprenable sur les montagnes enneigées. Ne passez pas Noël seul(e) cette année, rejoignez-nous dans les Alpes provençales et laissez-vous envoûter par la magie de cette période de l'année. Joyeux Noël !

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ en car de Belgique le matin. Arrivée en fin de journée au Domaine de Val Ubaye à Baratier. Accueil et installation.

J2 VARS ET SES VILLAGES

Conférence sur les Hautes-Alpes suivie d'une dégustation spécialités culinaires régionales. Après-midi, départ en direction de Vars. Découverte des magnifiques villages enneigés dans la vallée du Guillemois et montée au col de Vars, perché à 2.108 mètres d'altitude. Animation en soirée.

J3 LE PAYS DE MANOSQUE

Visite guidée du musée Artemisia. Découverte des plantes à parfum, aromatiques et médicinales de la montagne de Lure. Déjeuner dans un restaurant régional. Visite guidée du centre historique de Manosque. Le pays manosquin se compose de 13 villages pittoresques chers à Jean Giono. Animation en soirée.



J4 APILAND NATURE ET LE VILLAGE DE NOËL D'EMBRUN

Départ en direction de Rousset. Visite guidée d'Apiland Nature, un des plus grands espaces muséographiques agricoles de France dédié à l'apiculture, au monde des abeilles et des insectes communs. Direction Embrun pour flâner au Marché de Noël riche en bijoux, objets de décoration, desserts, textile... Dîner de réveillon suivi, pour les personnes le souhaitant, de la messe de Noël dans la magnifique Abbaye romane de Boscodon.

J5 « JOYEUX NOËL »

Matinée libre. Déjeuner festif de Noël suivi d'un thé dansant. Dîner suivi d'une soirée cinéma au Domaine de Val Ubaye.

J6 LES ORRES ET LE BRIANÇONNAIS

Départ en direction de la commune Les Orres. Découverte guidée d'une station de ski, son architecture particulière, l'histoire fascinante de son développement. Direction Briançon, visite guidée de cette cité médiévale classée au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO.

J7 BARATIER / BELGIQUE

Départ en car vers la Belgique. Arrivée en soirée.

L'ordre du programme est donné à titre indicatif. Les places dans le car sont attribuées dans l'ordre chronologique des inscriptions

LE PRIX :

- 687 € / personne -
Chambre double standard
- Sup. Single : 93 €
- Sup. terrasse/balcon : 93 €

Tarif valable à partir de 35 participants.

Supplément pour un groupe de moins de 35 personnes : 45 € / pers.

LE PRIX COMPREND :

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Hébergement (6N) en pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner du J7)
- Boissons de table (eau, vin), apéritif de bienvenue
- Visites et excursions prévues au programme
- Animations diverses
- Accompagnement Teralis sur place
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Repas durant les voyages A/R
- Taxe de séjour : 4,80 € / pers.
- Assurances de voyage
- Frais de dossier (27 € / dossier - 11 € / dossier si réservation via www.teralis.be)



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 3,7 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVO05

NOUVEAUTE 2025 : AU CŒUR DES ALPES ET DES JOYAUX CULTURELS DE LA SAVOIE !



France – Hautes-Alpes
10 jours / 9 nuits

À pd 1.084 € / personne
18 > 27 juin 25
20 > 29 sept. 25



Partez pour un voyage mémorable à travers les magnifiques paysages alpins. De la majestueuse abbaye d'Hautecombe sur les rives du lac du Bourget à la distillerie artisanale de Valgaudemar, chaque journée est une nouvelle découverte. Immergez-vous dans l'histoire, la nature et la gastronomie de la région pour un voyage qui éveillera tous vos sens. Découvrez dès maintenant notre itinéraire de 10 jours, spécialement conçu pour vous offrir le meilleur de la Savoie et des Alpes du Sud.

LES POINTS FORTS :

- Un mini-trip de 3 jours à Aix-les-Bains ;
- Croisière à bord d'un bateau d'exception sur le Lac de Serre Ponçon ;
- Découverte de Digne-les-Bains ;
- Un hôtel au cœur d'un splendide cirque de montagnes.

J1 BELGIQUE / AIX-LES-BAINS

Départ en car de Belgique. Arrivée à Aix-les-Bains en fin d'après-midi. Rencontre avec votre accompagnateur. Repas et nuit à l'hôtel IBIS de Aix-les-Bains.

J2 AIX-LES-BAINS

Visite guidée de l'Abbaye royale d'Hautecombe, construite au XI^e siècles sur les bords du Lac du Bourget par des moines cisterciens et les Comtes de Savoie. Croisière sur le lac du Bourget grâce aux bateaux 100% électrique. Nuit à l'hôtel IBIS de Aix-les-Bains.

J3 AIX-LES-BAINS / BARATIER

Visite guidée du centre historique d'Aix-les-Bains ayant préservé l'élégance et l'art de la Belle Époque. Continuation vers les Hautes-Alpes. Arrivée à Baratier en fin d'après-midi. Installation au Domaine de Val Ubaye.

J4 TALLARD

Découverte de l'aérodrome de Gap-Tallard. Créé dans les années 1920, il est à l'origine de l'Aéroclub Alpin dès 1930.



J5 DIGNE-LES-BAINS

Escapade d'une journée à Digne-les-Bains. Visite guidée de la Maison Alexandra David-Neel, tibétologue, chanteuse d'opéra, journaliste, écrivaine, exploratrice et bouddhiste française. Visite du centre-historique de Digne-les-Bains, ville thermale et capitale historique du commerce de la lavande.

J6 CHAMPOLÉON

Découverte de la Maison du Berger, centre d'interprétation des cultures pastorales alpines, située au village des Borels.

J7 EMBRUN / SERRE-PONÇON

Visite guidée du centre historique d'Embrun. Cheminement piétonnier du Couvent des Cordeliers en passant par la Tour Brune, sans oublier ruelles et placettes. Croisière sur le lac de Serre-Ponçon à bord d'un bateau d'exception à la découverte du lac et ses paysages.

J8 LA VALLÉE DU VALGAUDEMAR

Journée dans la vallée du Valgaudemar. Découverte de la distillerie de la Salettina et du moulin de Villar-Loubière, moulin hydraulique à roues motrices horizontales témoignant de l'activité montagnarde telle que la fabrication de farine, huiles de noix et noisettes.

J9 LA VALLÉE DE L'UBAYE

Découverte de la Maison du Bois, au cœur de la Vallée de l'Ubaye, à Méolans-Revel. Ce lieu est un espace d'interprétation de la filière bois et des forêts alpines.

J10 BARATIER / BELGIQUE

Départ de Baratier. Arrivée en Belgique fin de journée.

L'ordre du programme est donné à titre indicatif. Les places dans le car sont attribuées dans l'ordre chronologique des inscriptions.



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 3,7 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU253

LE PRIX :

- 1.084 € / personne chambre double standard
- Suppl. chambre terrasse-balcon : 98 €
- Supplément chambre single: 148 €

Prix valable à pd 35 participants.
Supplément pour un groupe de moins de 35 participants : 51 € / personne.

LE PRIX COMPREND :

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Hébergement en pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner du J10)
- 7 nuits au Domaine de Val Ubaye
- 2 nuits en hôtel IBIS 3* à Aix-les-Bains
- Minitrip de 3 jours à Aix-les-Bains
- Boissons de table (eau, vin), apéritif de bienvenue
- Visites et excursions prévues au programme
- Animations diverses
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès Wifi
- Taxe de séjour
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Repas durant les voyages aller-retour
- Assurances de voyage
- Frais de dossier (28 € / dossier – 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be)

ENTRE VALLÉE ET LUMIÈRE, VOYAGE AU CŒUR DES TRÉSORS DU TEMPS ET DE L'ART



France - Drôme
8 jours / 7 nuits

À pd 826 € / personne
10 > 17 juin 25
29 sept. > 06 oct. 25



Partez à la découverte des trésors du sud de la France avec ce nouveau voyage captivant. Commencez par Valence et son musée des Beaux-Arts, puis laissez-vous émerveiller par la Grotte Chauvet 2 en Ardèche. Explorez les villages médiévaux de la Drôme, où une rencontre avec le maire de Bathernay vous plonge dans l'histoire locale. Poursuivez avec une visite immersive à Crest et une escapade en pleine nature dans la vallée du Diois. Enfin, savourez une croisière sur le Rhône, admirant les coteaux de l'Hermitage, un voyage entre patrimoine et paysages remarquables.

LES POINTS FORTS :

- Découvrir les plus vieilles peintures rupestres de l'humanité à la Grotte Chauvet ;
- Se remémorer les mélodies de Jean Ferrat ;
- Naviguer sur le Rhône ;
- S'initier au yoga.

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique le matin. Arrivée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse en fin de journée. Installation et dîner au Château de Collonges.

J2 VALENCE

Matinée libre. Départ pour Valence, préfecture de la Drôme, pour une visite guidée du musée des Beaux-Arts. Temps libre en ville.

J3 ESCAPADE EN ARDÈCHE

Visite guidée exceptionnelle de la Grotte Chauvet 2, inscrite au patrimoine de l'humanité, elle est considérée comme le «premier grand chef d'œuvre de l'humanité». Spectacle Jean Ferrat à la Ferme de Lablachère située dans la montagne ardéchoise si chère à l'artiste.

J4 LA DRÔME DES COLLINES / BATHERNAY

Matinée libre. A Bathernay, visite guidée, menée par le Maire du village lui-même, de l'église et de l'ancien presbytère datant du Moyen-Âge.



J5 LA VALLÉE DU DIOIS / CREST

Au cœur de la forêt de Saoû dans la Drôme du sud, visite guidée de l'Auberge des Dauphins, lieu dédié à la découverte scientifique, historique de la forêt. Continuation vers Crest, fondée au X^e siècle. Visite guidée de la ville dont l'histoire fut marquée par l'industrie des draperies, du coton, de la soie ainsi que par une vie religieuse dynamique.

J6 SAINT VALLIER

La journée commence par un atelier yoga dans les jardins du château. Ensuite, départ pour Saint-Vallier. Visite guidée de la ville natale de Diane de Poitiers, dans laquelle se trouve l'église Saint-Valère, véritable galerie d'art, contenant des trésors artistiques remarquables comme une peinture inspirée du Caravage.

J7 LE RHÔNE / LA VALLÉE DE L'HERMITAGE

Matinée libre. Direction Tournon sur Rhône en Ardèche. Embarquement à bord d'une péniche pour une croisière sur le Rhône. Observation des coteaux de l'Hermitage et du paysage rhodanien.

J8 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Départ en car de Saint-Donat en début de journée. Arrivée en fin d'après-midi en Belgique.

L'ordre du programme est donné à titre indicatif. Les places dans le car sont attribuées dans l'ordre chronologique des inscriptions.



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 2,8 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC254

LE PRIX :

- 826 € / pers. chambre double standard
 - Suppl. chambre confort : 189 € / chambre
 - Suppl. single : 98 € / chambre
- Prix valable à pd 35 participants.
Supplément pour un groupe de moins de 35 participants : 45 € / pers.

LE PRIX COMPREND :

- Voyage aller/retour en car de grand tourisme selon votre lieu d'embarquement
- Hébergement en chambre double standard au Château de Collonges (7 nuitées).
- Pension complète pendant tout le séjour, eau et vin à table.
- Fourniture de la literie, le linge de toilette.
- Excursions et les visites guidées prévues au programme, les animations.
- Accompagnement Teralis sur place, l'assistance sur place par notre équipe permanente.
- Accès wifi gratuit dans les espaces communs et les chambres confort.
- TVA.
- Taxe de séjour

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Repas durant les voyages A/R
- Dépenses personnelles
- Assurances
- Frais de dossier : 28 € / dossier si réservation via info@teralis.be ou 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be.

RANDONNÉE COULEURS AU CŒUR DES ALPES !



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

À pd 695 € / personne
28 avr. > 04 mai 25
21 > 27 sept. 25



DIFFICULTÉ
●●●●○



Découvrez la magie des Alpes françaises grâce à ce périple unique, où chaque journée vous offre des paysages grandioses et des expériences enrichissantes. De la cabane du Jas aux glaciers imposants du massif de la Meije, en passant par les panoramas époustouflants du Queyras, ce séjour est conçu pour les amoureux de la nature et les passionnés de randonnée. Rejoignez-nous pour une immersion complète au sein de cette nature sauvage, entre montagnes, lacs et forêts.

J1 BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye ou à la gare SNCF d'Embrun en fin d'après-midi. Installation et réunion d'information avec votre guide.

J2 BALADE « LA CABANE DU JAS ET LE COL DU MORGONNET »

Randonnée à la journée avec des paysages magnifiques à cheval entre les Alpes de Hautes Provence et les Hautes-Alpes. Balade surplombant le lac de Serre-Ponçon.

Dénivelé : 400 mètres. Distance : 10 Km.

J3 JOURNÉE GAPENÇAISE

Au départ du Col de Gleize (1650 m), la journée se déroule dans la montagne du même nom. Avec un peu de chance et de patience, observation des mouflons réintroduits en 1959.

Dénivelé : 500 mètres. Distance : 10 Km

J4 AU PIED DES GLACIERS

Au cœur du Parc National des Ecrins, randonnée au col du Lautaret face aux splendides glaciers du massif de la Meije.

Dénivelé : 400 mètres. Distance : 10 Km.

Détente aux Bains de Monetièrs.

J5 RÉALLON

Demi-journée de randonnée, au départ du domaine skiable de Réallon, jusqu'au « Chalets de Vaucluse ». Observation des oiseaux et du joli panorama sur les Aiguilles de Chabrières.

Dénivelé : 350 m. Distance : 8,5 Km.

J6 LE QUEYRAS

Une journée pour découvrir l'un des sites les plus remarquables du Queyras : les Chalets de Furfandre, implantés dans un magnifique cirque de montagne avec des chalets d'alpage.

Dénivelé : 500 mètres. Distance : 10 Km

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après petit-déjeuner, libération des chambres. Fin du voyage.

Le programme et les dénivelés sont donnés à titres indicatifs. Ils pourront faire l'objet de modification sans préavis en fonction de la météo.

LE PRIX :

- 695 € / personne chambre double standard
- Suppl. chambre terrasse-balcon : 93 € / chambre
- Supplément single : 93 € / chambre

Ce séjour est organisé pour des groupes de min. 6 à max. 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND :

- Hébergement de 6 nuits au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J7)
- Boissons de table (eau et vin) ; le pique-nique lors des sorties en journée
- Les transferts en minibus durant le séjour,
- L'accompagnateur en moyenne montagne diplômé d'Etat,
- Le parking privé et accès Wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Le transfert jusqu'à la gare d'Embrun (sur demande, 10€/trajet)
- Frais de dossier : 28 €/dossier (via mail à l'agence-info@teralis.be) ou 12 €/dossier (via réservation en ligne - www.teralis.be)



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 8,5 € / pers. (infos sur www.teralis.be)



« Notre guide était vraiment très attentif et intéressant. Belles activités et souvent un petit plus, un petit détour pour une curiosité ou joli point de vue. »
Cécile - ★★★★★

Réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU255

RANDONNÉES EN RAQUETTES À NEIGE



France - Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

À pd 697 € / personne
28 déc. 24 > 03 janv. 25
01 > 07 mars 25



Les vallées préservées des Hautes-Alpes offrent l'un des plus beaux réseaux d'itinéraires de randonnées en raquettes des Alpes du Sud. Sentiers balisés, champs de neige immaculée, passages en sous-bois, ce programme à la portée de tous grâce à des itinéraires adaptés est l'occasion de découvrir ou de perfectionner la pratique de la raquette à neige. Laissez-vous tenter, de nouveaux espaces s'offrent à vous...

LES POINTS FORTS :

- **Activité accessible à tous ;**
- **Des paysages enneigés féériques ;**
- **Randonnées accompagnées d'un guide.**

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ de la Belgique. Arrivée au Domaine de Val Ubaye. Accueil, installation et réunion d'information avec le guide de votre séjour.

J2 VALLEE DE CREVOUX

Randonnée d'une journée : Une boucle au départ de la Chalp, site riche en activités durant l'hiver. Le panorama offert, au bout d'un chemin sinueux, est toujours un enchantement.

575 m de dénivelé, 6,5 km, environ 5 heures de marche.

J3 PARC NATUREL DU QUEYRAS

Randonnée d'une journée au départ du village pittoresque de Brunissard, dans le Parc Naturel régional du Queyras. Un endroit magnifique et une histoire singulière à découvrir au travers de son patrimoine.

550 mètres de dénivelé, 8 km, 4 heures de marche.

J4 FORET DU MONT-GUILLAUME

Matinée libre. Après-midi, randonnée dans la forêt du Mont Guillaume au-dessus d'Embrun. Une forêt de mélèzes remarquablement entretenue.

300 mètres de dénivelé, entre 5 et 6 km, 3 heures de marche.

J5 COL DE VARS

Journée de randonnée au col de Vars avec déjeuner dans un restaurant régional. Situé au cœur de grands espaces enneigés vallonnés, l'endroit se prête à merveille à la pratique de la raquette. Le dénivelé sera réparti entre la matinée et l'après-midi.

500 mètres de dénivelé, 7 km, 4 heures de marche.

J6 L'ALPE DU LAUZET

Départ en direction de la vallée de la Guisane, dans le Briançonnais, afin d'observer les bouquetins. Nul besoin de monter bien haut pour admirer l'animal emblématique de nos montagnes. Après-midi, nous redescendons nous délasser aux bains du Monétier.

300 mètres de dénivelé, 5 km, 3 heures de marche.

J7 BARATIER / BELGIQUE

Libération des chambres dans la matinée.

Le dénivelé, la durée et la distance de chaque randonnée est donnée à titre indicatif et ceux-ci pourront être modifiés sans préavis en fonction des conditions climatiques et de la condition physique de l'ensemble des participants.

LE PRIX :

- Du 28/12/24 au 03/01/2025 : 697 € / personne - Chambre double.

- Sup Single : 89€

- Du 01/03/25 au 07/03/2025 : 733 € / personne - Chambre double

- Sup Single : 89€

Ce séjour est organisé pour des groupes de min. 6 à max. 8 participants.

Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND :

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye en pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Boissons de table (eau et vin)
- Transferts en minibus durant le séjour
- Accompagnateur en montagne diplômé d'Etat
- Accompagnement Teralis sur place
- Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Frais de dossier 2024 (27€ / dossier - 11 € si réservation via www.teralis.be) - 2025 (28€ / dossier - 12 € si réservation via www.teralis.be)



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 8,5 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU06

STAGE VÉLO ET MARCHÉ NORDIQUE DANS LES HAUTES-ALPES



France – Hautes-Alpes
8 jours / 6 nuits

À pd 778 € / personne
06 > 13 sept. 25



DIFFICULTÉ
●●●●●



Pratiquez votre sport favori dans une ambiance conviviale, à la découverte des paysages exceptionnels des Hautes-Alpes. Teralis, opérateur agréé de tourisme sportif, vous garantit une organisation rigoureuse et professionnelle ainsi qu'un hébergement confortable et de qualité, au Domaine de Val Ubaye à Baratier.

STAGE DE VÉLO :

Le premier jour du stage, nous déterminerons votre niveau afin de former les groupes. Pour le vélo – 3 groupes : Cyclos (± 40-60 km/jour) - Cyclos sports (± 60-70 km/jour) - Cyclos sportifs (± 60-70 km/jour). Chaque groupe est accompagné par un ou deux capitaines de groupe.

STAGE MARCHÉ NORDIQUE :

Balades entre 7 et 12 km. Les sorties sont accompagnées par un moniteur agréé. Des bâtons sont à votre disposition si nécessaire.

LES POINTS FORTS :

- Découverte de l'Abbaye de Boscodon, édifice roman du XII^e siècle et sa forêt mystique ;
- Visite d'Apiland, dédié à l'apiculture ;
- Journée à Barcelonnette ;
- Descente en rafting.

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ tôt le matin de St-Vaast. Arrivée en fin de journée à Baratier dans les Hautes-Alpes. Installation au Domaine de Val Ubaye et repas du soir.

J2 MONT-DAUPHIN

Formation des groupes. Première sortie vers Mont-Dauphin par les Balcons de la Durance (de 40 à 70 Km). Marche à la découverte des sentiers de Baratier. Visite guidée d'Embrun ou détente au plan d'eau.

J3 CRÉVOUX

Montée du Parpaillon vers Crévoux et retour par Saint Sauveur (40 à 75km). Marche à Crévoux au lieu-dit La Chalpe. Visite guidée de la Place Forte de Mont-Dauphin, site historique classé au patrimoine de l'humanité.

J4 RÉALLON

Sortie par la route des Puits vers les Crots en passant par Réallon (45 à 80 km). Marche à la découverte de Réallon. Découverte guidée de l'aérodrome Gap-Tallard créé en 1920.

J5 COL DE L'IZOARD

Montée du Col de l'Izoard, col emblématique des Alpes, régulièrement emprunté par le peloton du Tour de France (50 à 100 km). Marche autour du site de Mont-Dauphin. Visite de la fromagerie artisanale de Samuel Faure à Crévoux.

J6 LE GAPENÇAIS

Sortie vélo vers le Gapençais (50 à 80km). Marche à la découverte du domaine skiable Les Orres. Descente de la rivière la Durance en rafting ou visite libre d'Embrun.

J7 LES ORRES

Montée en vélo vers le domaine Les Orres (14 km – 1650 m d'altitude). Marche vers le Méalle. Préparation au retour. Après le repas du soir, départ en car de Baratier. Voyage de nuit.

J8 BARATIER / BELGIQUE

Arrivée à St-Vaast en début de matinée.

Programme donné à titre indicatif.

Etant donné l'espace limité, Teralis assure uniquement le transport des vélos de course et autres vélos sportifs avec assistance électrique, démontables et emballés.



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 3,7 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

LE PRIX :

- 778 € / personne chambre double standard
 - Suppl. chambre terrasse-balcon : 88 € / chambre
 - Supplément single : 88 € / chambre
- Prix valable pour 40 participants minimum
Supplément pour un groupe de moins de 40 participants : 48 € / personne
- Options :
Descente en rafting : 45 €
Maillot du stage : 55 €
Cuissard assorti : 78 €



Maillot officiel du stage au prix de 55€, cuissard assorti au prix de 78€, sur demande.

LE PRIX DU STAGE COMPREND : Le voyage de jour à l'aller et de nuit au retour en car grand confort, le transport des vélos, l'hébergement en pension complète (8 jours / 6 nuits, du repas du soir du jour d'arrivée au repas du soir le jour de départ), eau et vin à table, linge de toilette, l'accès wifi, l'encadrement par l'équipe sportive, tous les parcours balisés, un véhicule d'assistance, de l'outillage spécifique vélo, des boissons énergétiques avant chaque sortie, la mise à disposition de bâtons de marche nordique, le parking privé, la taxe de séjour et la TVA.

LE PRIX DU STAGE NE COMPREND PAS : Les repas durant les voyages aller et retour, les pourboires, les assurances de voyage, frais de dossier (28 € / dossier – 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be).

Réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU256

STAGE VÉLO ET MARCHÉ NORDIQUE DANS LA DRÔME



France – Drôme
8 jours / 6 nuits

À pd 747 € / personne
12 > 19 avril 25



DIFFICULTÉ
●●●●●



Embarquez pour un voyage au cœur des paysages enchanteurs de la Drôme des Collines et de ses alentours. Entre les vignobles prestigieux de l'Hermitage, le charmant village médiéval de Saint-Antoine l'Abbaye et les gorges sauvages de l'Ardèche, chaque journée est une immersion dans la nature et le patrimoine. Que vous soyez cyclo sportifs ou passionnés de marche nordique, ce séjour offre une expérience alliant sport, culture et nature. Un programme varié, et riche pour tous les amoureux de sport.

STAGE DE VÉLO :

Le premier jour du stage, nous déterminerons votre niveau afin de former les groupes. Pour le vélo – 4 groupes : Loisir (35 – 40 km/jour) - Cyclos (± 40-60 km/jour) - Cyclos sports (± 60-70 km/jour) - Cyclos sportifs (± 60-70 km/jour).

Chaque groupe est accompagné par un ou deux capitaines de groupe.

STAGE MARCHÉ NORDIQUE :

Balades entre 7 et 12 km. Les sorties sont accompagnées par un moniteur agréé. Des bâtons sont à votre disposition si nécessaire.

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ de Saint-Vaast en car vers Saint-Donat. Arrivée en fin de journée au Château de Collonges. Installation et dîner.

J2 LA DRÔME DES COLLINES

Formation des groupes pour le parcours vélo (40 à 70 Km). Sortie vers Mercuriol, les vignobles de l'Hermitage et la colline de Saint Bardoux. Marche découverte autour de Collonges. Visite libre de Saint-Donat ou Tour des Flandres sur grand écran.

J3 LE RHÔNE / TAIN-L'HERMITAGE

Sortie vers le Rhône et les collines de l'Herbasse (40 à 70 km). Marche nordique, découverte des bois de Saint-Donat. Visite de la Cité du Chocolat Valrhona à Tain-l'Hermitage.

J4 SAINT-ANTOINE L'ABBAYE

Sortie vers Saint-Bonnet-de-Valclérieux, l'Isère et la Madeleine. Découverte du village médiéval de Saint Antoine de l'Abbaye, classé un des plus beaux villages de France (40-90 km). Marche des Marais à Chavannes et Marsaz. Visite guidée, par les chatelains, du majestueux Château de Charmes édifié au XI^e siècle.

J5 L'ARDÈCHE

Sortie à vélo vers l'Ardèche, les Gorges de la Cance et Annonay (40 à 100 km). Marche vers Bren et Saint-Andéol. Visite guidée du domaine vinicole Pradel à Chanos Curson.

J6 ROMANS-SUR-ISÈRE

Sortie vers Romans et les contreforts du Vercors (40 à 90 km). Marche dans les bois de Saint-Bardoux. Découverte libre de Romans et shopping à Marques Avenue.

J7 LE GRAND SERRE

Sortie vers le Grand Serre en passant par les vertes collines de Bathernay (40 à 90 km). Marche au bois des Ussiaux et de l'Aumône Peyrins. Préparation au retour. Départ en car après le repas du soir. Voyage de nuit.

J8 BELGIQUE

Arrivée à Saint-Vaast en début de matinée.

Programme donné à titre indicatif.

Etant donné l'espace limité, Teralis assure uniquement le transport des vélos de course et autres vélos sportifs avec assistance électrique, démontables et emballés.

LE PRIX :

- 747 € / personne chambre double standard
- Suppl. chambre confort : 168 € / chambre
- Supplément single : 88 € / chambre
- Prix valable pour 40 participants minimum
- Supplément pour un groupe de moins de 40 participants : 48 € / personne
- Options :
Maillot du stage : 55 €
Cuissard assorti : 78 €



Maillot officiel du stage au prix de 55€, cuissard assorti au prix de 78€, sur demande.



Compensez l'empreinte écologique de ce voyage pour 3,7 € / pers. (infos sur www.teralis.be)

LE PRIX DU STAGE COMPREND : Le voyage de jour à l'aller et de nuit au retour en car grand confort, l'hébergement en pension complète (8 jours / 6 nuits, du dîner du jour d'arrivée au repas du soir le jour de départ), eau et vin à table, literie et linge de toilette, l'accès wifi, le programme du séjour, l'encadrement par l'équipe sportive (9 pers.), tous les parcours balisés, un véhicule d'assistance, de l'outillage spécifique vélo, des boissons énergétiques avant chaque sortie, la mise à disposition de bâtons de marche nordique, l'accès à toute l'infrastructure sportive du château, le parking privé et sécurisé et la taxe de séjour et TVA.

LE PRIX DU STAGE NE COMPREND PAS : Les repas durant les voyages aller et retour, les pourboires, les assurances de voyage, les frais de dossier (28 € / dossier – 12 € / dossier si réservation via www.teralis.be)

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC257



Le
Chocolat
en toute
complicité



© citeduchocolat.com



la Cité du Chocolat
VALRHONA

ANIMATIONS & DÉGUSTATIONS
TOUT AU LONG DE LA VISITE

ESPACE DE VISITE
ATELIERS DE PÂTISSERIE - RESTAURATION

OUVERT TOUTE L'ANNÉE
12-14 Av du Pt Roosevelt - N7 - TAIN L'HERMITAGE
DRÔME - A7 sortie 13

LE PALAIS IDÉAL DU FACTEUR CHEVAL, UN PALAIS DE RÊVE

Venez découvrir un monument unique au monde, travail d'un seul homme, Joseph Ferdinand Cheval. En 1879, lors de sa tournée de facteur rural, il bute sur une pierre si bizarre qu'elle réveille un rêve. Ramassant chaque jour des pierres, il va bâtir obstinément un Palais surréaliste, inspiré par la nature, les magazines illustrés et les cartes postales qu'il distribue. Picasso, Breton, Niki de Saint-Phalle... Nombreux sont les artistes qui ont rendu hommage à cette œuvre surréaliste, classée Monument Historique par André Malraux en 1969.

www.facteurcheval.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES À FORFAIT

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait :

1° les caractéristiques principales des services de voyage :

- la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises ;
- les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour ;
- la situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des règles du pays de destination ;
- les repas fournis ;
- les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait ;
- lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe ;
- la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis ;
- si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite.

2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

3° les modalités de paiement ;

4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires ;

6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation ;

7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance ;

2.2. Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3. Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

3.1. La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Le contrat de voyage à forfait

4.1. Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en présence physique et simultanée des parties.

4.2. Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes :

1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées ;

2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance ;

3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;

4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventuelle ;

5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ;

6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour ;

7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes ;

8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges de l'UE ;

9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3. En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur :

1° les reçus ;

2° les vouchers et billets nécessaires ;

3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Le prix

5.1. Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité. Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2. Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3. Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4. En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement du prix

6.1. Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2. Sauf convention contraire, le voyageur paye le solde du prix au plus tard 30 jours avant le départ.

6.3. Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Article 7 : Cession du contrat de voyage à forfait

7.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition :

1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Article 9 : Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

9.1. L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et

2° la modification ne soit mineure, et

3° l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2. Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur :

1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait ;

2° du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées ;

3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur ;

4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et

5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.

9.3. Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

9.4. Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation par l'organisateur avant le voyage

10.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

a) vingt jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;

b) sept jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.

10.2. Dans ce cas, l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1. Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation. Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.

11.2. Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination, ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3. L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1. Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2. Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° est impossible, ou

2° entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est requise.

12.4. Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5. Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6. Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaires pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7. La limitation des coûts, visés dans 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers ou moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8. L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.

12.9. Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et/ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel

14.1. L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2. Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction de prix et dédommagement

15.1. Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur.

15.2. Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.

15.3. Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :

1° au voyageur ;

2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou

3° à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1. L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

16.2. L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure de plaintes

17.1. Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.

17.2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

17.3. Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante ou qui l'étaient impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

18.3. Le secrétariat procuera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage ou Tribunal

19.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3. L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courrier avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nos conditions particulières sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1^{er} juillet 2018 et font partie intégrante du contrat. Elles viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, des dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), et le cas échéant des conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.

VOYAGES À FORFAIT

Les conditions particulières suivantes sont d'application lorsque nous offrons en vente ou vendons des voyages à forfaits en tant qu'organisateur et en tant que détaillant.

1. OFFRES

Toutes nos brochures, annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont pas contractuelles.

Le voyageur accepte expressément que les informations précontractuelles qui lui sont communiquées peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat et que, sauf stipulation contraire, nos offres sont toujours « en demande » ou sous réserve de confirmation. Sauf stipulation contraire, elles sont valables pendant 30 jours. Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles que nous lui communiquons.

2. FORMATION DU CONTRAT

Sauf stipulation contraire expresse, le contrat d'organisation de voyages se forme lorsque nous confirmons l'offre au voyageur, de manière définitive et sans réserve et, si un acompte est réclamé, lorsque le voyageur a payé cet acompte.

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Le prix couvre les services de voyage qui sont repris dans le contrat de voyage et comprend également toutes les taxes et tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires. Le voyageur devra, le cas échéant, supporter les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires dont nous ne pouvions raisonnablement avoir connaissance ou que nous ne pouvions raisonnablement calculer avant la conclusion du contrat, tels que des taxes touristiques ou d'accès à des facilités, des taxes d'entrée, des coûts, ...

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes.

3.2 Nous nous réservons le droit de majorer le prix en cas d'évolution :

1^o du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2^o du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3^o des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

En cas de baisse des coûts visés ci-dessus après la conclusion du contrat et avant la date de départ, le voyageur a le droit à une réduction proportionnelle. Dans ce cas, nous aurons le droit d'imputer des frais administratifs. Nous ne justifions ces frais qu'à votre demande expresse. Toute majoration de prix sera communiquée au voyageur sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait, assortie d'une justification et d'un calcul.

3.3 Sauf accord contraire, un acompte égal à 30 % du prix total du voyage avec un minimum de 100,00 € est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est payable au plus tard 30 jours avant le départ.

Si la réservation du voyage est effectuée moins de 30 jours avant la date de départ, le prix total du voyage doit être payé intégralement au moment de la réservation.

3.4 Les paiements en espèces ne sont acceptés que si le prix du contrat de voyage ne dépasse pas 3.000,00 €. Si le prix du contrat de voyage atteint ou dépasse 3.000,00 €, le paiement en espèces est autorisé à concurrence de 10 % du prix, avec un maximum de 3.000,00 €.

3.5 Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 10 % par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 10 % avec un minimum de 100,00 €.

La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que nos factures ne sont pas payées.

Alternativement, en cas de non-paiement des factures endéans les délais, nous avons le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit pour nous de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation nous cause, avec au minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.

4. RÉSILIATION PAR LE VOYAGEUR

4.1 Toute résiliation par le voyageur doit nous parvenir par mail, fax ou lettre recommandée, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, à l'adresse indiquée à l'art 16. Les résiliations qui nous parviennent en dehors de nos heures d'ouverture sont censées avoir été reçues le jour ouvrable suivant.

4.2 En cas d'annulation par le voyageur, nous appliquerons les frais d'annulation suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 59 à 31 jours avant le départ : 25 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix total ;
 - De 15 jours jusqu'au jour du départ, ou en cas de non-présentation : 100 % du prix total.
- Les billets d'avion et les assurances sont toujours non-remboursables et seront soumis à des frais d'annulation de 100 %.

Dans le cas où nous agissons en tant que détaillant, les frais d'annulation de l'organisateur seront portés en compte, augmentés de nos frais administratifs. Tout éventuel remboursement interviendra en déduction des frais d'assurance et de visa.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR

Toute modification du contrat par le voyageur entraînera des frais administratifs forfaitaires de 50,00 € par personne, en plus des éventuels frais administratifs de nos fournisseurs ou de l'organisateur si nous agissons comme détaillant.

Le voyageur accepte que toute modification demandée soit soumise à disponibilité et éventuels ajustements de prix. Lorsque la modification demandée est indisponible ou si le prix varie trop

et que le voyageur souhaite résilier le contrat de voyage, la résiliation sera soumise à nos conditions d'annulation. Les frais de modification seront en tout état de cause mis à charge du voyageur.

6. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR L'ORGANISATEUR

6.1 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications mineures au contrat, une fois qu'il est formé. Dans ce cas, nous en informerons le voyageur par support durable.

6.2 Nous nous réservons également le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans le contrat.

6.3 Lorsque des modifications significatives doivent être apportées au contrat ou lorsque le prix doit être augmenté de plus de 8 %, conformément à l'art. 20 de la Loi, le voyageur est tenu de nous informer de sa décision dans un délai de 5 jours à partir de la communication de la modification. En fonction des circonstances, ce délai peut être modifié. A défaut d'acceptation expresse de la modification, le contrat sera résilié de plein droit.

7. CESSION DU CONTRAT

En cas de cession du contrat, et à condition que nous ayons pu constater que le cessionnaire répond à toutes les conditions applicables au contrat, le cédant et/ou le cessionnaire devront préalablement et solidairement s'acquitter des frais qui en résultent. Le voyageur est avisé que dans certains cas, les frais de cession peuvent comprendre le prix de la réservation d'une nouvelle prestation de voyage (comme par exemple dans le cas de billets d'avion et police d'assurance non cessibles ou remboursables).

8. NON-CONFORMITÉ ET ASSISTANCE

8.1 Le voyageur a l'obligation de nous informer sans retard de tout défaut de conformité qu'il constate sur place. Toute réclamation afférente à la non-conformité du forfait sera appréciée par l'organisateur en fonction des circonstances concrètes et de la nature du forfait réservé.

Le voyageur doit nous adresser ses réclamations par mail ou fax, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

8.2 Le voyageur a le droit d'adresser sa réclamation au détaillant par qui il a réservé le voyage. Dans ce cas, il adressera aussi toujours sa réclamation à l'organisateur.

8.3 Le voyageur est conscient que s'il ne nous informe pas correctement et immédiatement du défaut de conformité, il risque de nous priver de la possibilité de solutionner efficacement le problème rencontré. Les conséquences financières résultant du non-respect de l'obligation d'information par le voyageur pourront alors être à sa charge.

9. RESPONSABILITÉ ORGANISATEUR

9.1 Nous sommes responsables de la bonne exécution des services de voyage dans leur ensemble lorsque nous agissons comme organisateur. Nous n'avons pas cette responsabilité lorsque nous agissons comme détaillant.

9.2 Notre responsabilité est limitée à trois fois le prix du forfait, sauf préjudices corporels causés intentionnellement ou résultant d'une négligence de notre part. Si l'un des services de voyage qui compose le forfait est soumis à une convention internationale, notre responsabilité est limitée conformément à cette convention internationale.

9.3 Nous ne sommes jamais responsables de l'exécution des prestations de voyage qui ne sont pas explicitement reprises au contrat et que le voyageur réserverait sur place sans nous en aviser (telles que des excursions ou activités supplémentaires).

10. FORMALITES DE VOYAGE

10.1 Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour se rendre dans le pays visité. Dans certains cas, une carte d'identité suffit, dans d'autres cas un passeport international est obligatoire (parfois valable jusqu'à six mois après la date de retour prévue) et dans d'autres cas un passeport valable et un visa.

10.2 Alors que nous essayons d'informer le voyageur belge au mieux des formalités spécifiques à sa destination, il incombe au voyageur de s'assurer de la validité et de la conformité de ses documents de voyage.

Le voyageur non belge a l'obligation de s'informer auprès de son Ambassade ou autres instances diplomatiques afin de connaître les formalités auxquelles il est soumis. Nous déclinons toute responsabilité en cas de négligence de la part du voyageur à cet égard.

10.3 Le voyageur qui conclut le contrat de voyage a l'obligation de nous informer sur sa nationalité ainsi que celle des voyageurs pour qui il conclut le contrat et de nous communiquer toute information utile qui pourrait avoir des conséquences sur les documents de voyage requis.

11. SANTÉ

11.1. Nous ne pouvons pas connaître l'état de santé de tous les voyageurs. Le voyageur a donc l'obligation de se renseigner lui-même sur les formalités sanitaires à accomplir pour la destination choisie.

11.2 Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychologiquement apte à effectuer le voyage choisi. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteint d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement nous en informer, le cas échéant par la personne qui réserve le voyage en son nom. Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer.

11.3 Il est vivement recommandé au voyageur d'emporter avec lui le matériel et équipement adéquats en fonction de la nature du voyage, sauf lorsque ce matériel et équipement sont inclus dans le forfait. Nous ne saurons être tenus responsables en cas de la négligence du voyageur.

11.4 En matière de conditions de santé et de sécurité sur le lieu de destination, il est recommandé au voyageur de consulter le site web du SPF Affaires étrangères.

12. GARANTIE FINANCIÈRE

Comme l'exige la loi, nous disposons d'une garantie financière fournie par le Fonds de Garantie Voyages, Avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles, n° de Police 9709.0510.03, afin de rembourser vos paiements et d'assurer votre rapatriement en cas d'insolvabilité.

13. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Notre responsabilité professionnelle est couverte par FONDS DE GARANTIE VOYAGES® Avenue de la Métrologie 8, B-1130 BRUXELLES.

14. VOLS

14.1 Les horaires de vols communiqués dans nos offres sont formulés sous toutes réserves. Tout changement d'horaire sera communiqué au plus vite au voyageur.

14.2 L'identité du transporteur effectif sera indiquée sur les documents de voyage fournis au voyageur en application du Règlement européen 2111/2005.

14.3 Le voyageur a l'obligation de se présenter à temps à l'embarquement et de disposer de tous ses documents de voyage. Nous ne saurons être tenus responsables en cas d'incidents tels que le refus d'embarquement, causé intentionnellement ou par la négligence du voyageur.

14.4 Le cas échéant, le voyageur a l'obligation de remplir une déclaration de perte, vol ou de dégâts causés à ses bagages auprès de la compagnie aérienne qui exécute le vol concerné.

14.5 Les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de la Commission européenne en application du Règlement européen 2311/2005 du 14 décembre 2005 peuvent être retrouvées en suivant ce lien : https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_en

15. PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nous traitons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (2016/679) (« RGPD »). Ces données peuvent être, entre autres, vos noms, prénoms, adresses, e-mails, données bancaires, vos données de localisation ainsi que, de manière générale, toutes les données nécessaires à la préparation, l'organisation et l'exécution de votre voyage (documents d'identité, coordonnées des contrats d'assurances, etc.).

Ces données nous sont nécessaires pour traiter votre réservation, exécuter nos prestations, conformément au contrat, et respecter nos obligations légales et contractuelles. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser nos intérêts légitimes (tels que la promotion de nos activités, les enquêtes de satisfaction et les études statistiques) ainsi que nous permettre, le cas échéant, de gérer les plaintes et nous défendre en justice. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vos offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal.

A ces fins, vos données peuvent être transférées à nos partenaires, privés ou publics, établis tant en Belgique que dans des Etats tiers. Ces partenaires peuvent intervenir, entre autres, dans l'exécution du présent contrat (transports, logements, services annexes, etc.) ou dans l'exécution des finalités mentionnées au paragraphe précédent. Nos partenaires garantissent un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD et ont conclu avec nous des contrats prévoyant des obligations spécifiques en matière de traitement des données à caractère personnel. En cas de transfert de vos données hors de l'Union européenne, nous veillons à imposer à nos partenaires les clauses standards recommandées par la Commission européenne.

Vos données sont également communiquées au SPF Economie et prestataires visés par et en application de la Loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers qui transposent la Directive 2016/681 du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des finalités reprises ci-dessus et, en tout état de cause, durant une période maximale de 10 ans à dater de l'exécution de nos dernières prestations.

En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à traiter vos données, lorsque ce consentement constitue la seule base de traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un courrier ou un mail, à l'adresse reprise à l'article 16 (« Notification ») mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance. Pour être valablement traitées, votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un document d'identité.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être aussi adressées à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), située à 1000 Bruxelles, rue de la Presse 35.

16. NOTIFICATIONS

Sauf stipulation contraire, toute notification dans le cadre du contrat de voyage doit être faite aux adresses suivantes :

- Par lettre : Ternalis asbl, Place Louis de Gonzague 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre

- Par email : Monceau-sur-Sambre : info@ternalis.be

17. LITIGES

Tout litige survenant lors de la conclusion ou de l'exécution du contrat et qui ne serait pas soumis à la Commission de Litiges Voyages conformément aux conditions générales, ressort de la compétence des Tribunaux de Charleroi.

VOYAGER AVEC JUMBO TOURISME,
C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE
TRAJET EN AUTOCAR



NOUS VOUS OFFRONS UNE EXPÉRIENCE COMPLÈTE ALLIANT
CONFORT, SÉCURITÉ ET ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT

LE CONFORT EST AU CŒUR DE NOTRE SERVICE

Nos autocars sont équipés de sièges ergonomiques, spacieux et inclinables pour que vous puissiez vous détendre dès le début de votre voyage.

La climatisation ajustable garantit une température agréable, tandis que nos grands espaces de rangement vous permettent de voyager sans souci pour vos bagages.

LA SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE

Nos conducteurs sont hautement qualifiés, formés aux dernières normes de sécurité routière et nos autocars sont régulièrement entretenus pour votre tranquillité d'esprit.

Nous veillons à ce que chaque voyage se déroule en toute sécurité, du départ à l'arrivée.

L'ÉCOLOGIE EST UN ENGAGEMENT QUE NOUS PRENONS TRÈS AU SÉRIEUX

Chez Jumbo Tourisme, nous sommes fiers d'opérer l'une des flottes les plus respectueuses de l'environnement.

Nos autocars sont équipés de technologies écoénergétiques de pointe, ce qui réduit considérablement notre empreinte carbone. En choisissant de voyager avec nous, vous participez activement à la préservation de notre planète.



Voyager en autocar avec Jumbo Tourisme est synonyme de confort inégalable, de sécurité absolue et d'un engagement concret en faveur de l'écologie. Faites de votre prochain voyage une expérience exceptionnelle avec nous, tout en contribuant à un avenir plus vert pour tous.

RETROUVEZ-NOUS SUR **facebook**

WWW.JUMBOTOURISME.COM